

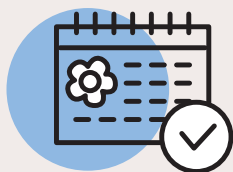
LES BONNES PRATIQUES LOGISTIQUES

ENTRE LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

FOURNISSEUR



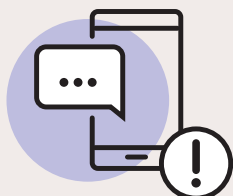
Communiquer à ses clients les horaires limites de prise et/ou d'envoi limite de commande



Organiser et respecter la date de livraison commande



Faire respecter par le transporteur les conditions de transport indiquées (température, mélange de produit oui/non...)



Prévenir son client au plus vite en cas de retard de livraison et/ou de livraison incomplète



Identifier et communiquer aux clients le nom d'un correspondant emballages



Mentionner sur les documents de livraison les informations nature & quantité des emballages livrés et devant être restitués



Tenir à jour une balance des emballages par client : solde des emballages à restituer (dates et quantités livrées + dates et quantités restituées)

LES BONNES PRATIQUES LOGISTIQUES

ENTRE LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

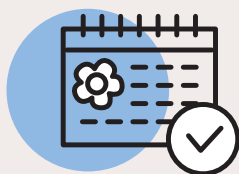
CLIENT



Communiquer à ses fournisseurs les règles générales de réception marchandises (créneaux quotidiens)



Identifier et communiquer aux fournisseurs le nom d'un correspondant emballages



Organiser et respecter la date de livraison commande



Pour la reprise des emballages à restituer, s'assurer qu'ils sont prêts au départ (préparés, pliés, empilés, rangés...) au plus tard pour la date du rendez-vous fixée à l'avance



EN CAS DE NON-CONFORMITÉ À RÉCEPTION



Renseigner précisément le tableau des non-conformités à réception (quantitatif et qualitatif) et le retourner au fournisseur dans un délai maximum de 48h*



Prendre, si possible, des photos dans les cas de non-conformité qualitative



Un litige vaut pour déduction à partir du moment où il est déclaré par le client et validé par le fournisseur

* dès la mise en œuvre opérationnelle du tableau